Image not found or type unknown

Divorce et transfert de propriété

Par **Jonathan Dupont**, le **09/07/2018** à **09:55**

Bonjour,

Ma femme et moi envisageons de nous séparer. Nous sommes actuellement copropriétaires de notre maison (50/50) et le crédit associé est sur nos deux noms (1 crédit bancaire + 1 PTZ).

Nous souhaitons éviter de vendre la maison et transférer la propriété de la maison ainsi que le crédit à l'un d'entre nous.

Cela est-il possible et, si oui, comment ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le **09/07/2018** à **10:45**

bonjour,
pour transférer la propriété d'un bien immobilier, il n'y a que la donation ou la vente donc passage par le notaire nécessaire.
comme votre crédit est à vos 2 noms et sans doute avec une clause de solidarité, il faut que l'organisme de crédit accepte la désolidarisation d'un emprunteur ce qu'il n'est pas obligé d'accepter, car il faut que l'emprunteur unique ait les capacités de remboursement sachant que cela diminue sa garantie
dans votre cas, il faut commencer par poser la question à vos prêteurs.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés